

UNIVERSITE DE TOURS

U.F.R. ARTS & SCIENCES HUMAINES

ATTESTATION DE SUCCES AU DIPLOME DE MAÎTRISE de SOCIOLOGIE

VU l'arrêté ministériel du 16 Décembre 1993 habilitant l'Université de Tours à délivrer le diplôme de Maîtrise de SOCIOLOGIE

VU les procès-verbaux attestant que l'intéressé(e) a satisfait dans les formes règlementaires aux épreuves du contrôle des connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements figurant au verso

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'UNIVERSITE DE TOURS CERTIFIE QUE :

M.ademoi.s.e.l.l.e.....LABONDE.....Christel,.....Denise.....

né(e) le :25...AVRIL...1971..... à :CASABLANCA.....

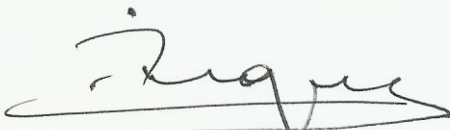
A ETE DECLARE (E) ADMIS (E) à la session de :JULIN...1994.....

AU DIPLOME DE MAITRISE SOCIOLOGIE

AVEC LA MENTION : XXXXXXXXXXXX

Fait à Tours, le ...7...JUILLET...1994.

Le Responsable Administratif de
l'UFR ARTS & SCIENCES HUMAINES


Jean-Claude DEGUERET



P/Le Secrétaire Général de l'Université
Le Chef du Service de Scolarité


Marie-Christine MONGE

AVIS IMPORTANT

Il n'est délivré qu'une seule attestation certifiant le succès. Elle doit être obligatoirement restituée lors de la remise du diplôme. En cas de nécessité, l'étudiant peut en faire établir des copies ou photocopies.